



Bruxelles, le 29 janvier 2021

CM 1449/21

FREMP
JAI
FRONT
MI
SAN
TRANS
IPCR
COCON
COVID-19

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: WP-FREMP@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32 2 281 6219

Objet: Recommandation du Conseil modifiant la recommandation (UE) 2020/1475 du Conseil du 13 octobre 2020 relative à une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réaction à la pandémie de COVID-19

- Adoption
- Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 29 janvier 2021 de recourir à la procédure écrite (voir doc. 5621/21), veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter la recommandation du Conseil modifiant la recommandation (UE) 2020/1475 du Conseil du 13 octobre 2020 relative à une approche coordonnée de la restriction de la libre circulation en réaction à la pandémie de COVID-19, qui figure dans le document 5716/21.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les réponses doivent parvenir par courrier électronique (WP-FREMP@consilium.europa.eu) au secrétariat général du Conseil au plus tard **lundi 1^{er} février 2021 à 17 heures** HEC (heure de Bruxelles).

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.
